

Ce feuillet explicatif est une version courte du plan de lutte de l'établissement qui a été adopté au Conseil d'établissement du ...

**POUR MIEUX SE COMPRENDRE**

**Violence**

- Toute **manifestation de force**, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle;
- Exercice **intentionnellement** contre une personne;
- Ayant pour effet d'**engendrer des sentiments de détresse**, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer;
- En s'attaquant à son **intégrité ou à son bien-être** psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. "Art. 13 LIP"

**Intimidation**

- "Tout comportement, parole, acte ou geste **délibéré ou non**;
- À **caractère répétitif**, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace;
- Dans un **contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées;
- Ayant pour effet d'**engendrer des sentiments de détresse** et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser." (Art.13, LIP)

**Violence à caractère sexuel**

- Toute **forme de violence commise** par le biais de **pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité**, dont l'agression sexuelle;
- Cette notion s'entend également de toute autre **inconduite** qui se manifeste notamment par des **gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés**,
- Incluant celle relative aux **diversités sexuelles ou de genre**, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique. »

**QUELLE EST LA SITUATION DE L'ÉCOLE?**

**Portrait de l'école**

- L'école compte 4 classes spécialisées
- L'équipe école mise sur la valorisation des comportements positifs
- Les événements de violence et d'intimidation sont compilés et analysés

**Mesures préventives**

**Objectif 1 : Augmenter de 10% le sentiment de sécurité des élèves**

- Ce que l'école va faire:
  - Validation fréquente du sentiment de sécurité
  - Validation de la réponse aux interventions
  - Enseignement et modification des comportements attendus

**Objectif 2 : Diminuer les gestes de violence à caractère sexuel ou discriminatoire**

- Ce que l'école va faire:
  - Ateliers aux élèves
  - Compilation et analyse des données
  - Intervention rapide et bienveillante

**Mesures de sécurité visant à contrer la violence à caractère sexuel**

- Suivi préventif auprès des victimes
- Arrêt d'agir immédiat lors d'un événement
- Plan de surveillance efficace et mis à jour régulièrement

**Autres mesures**

- Rencontres d'équipe fréquentes
- Soutien de professionnels
- Bonification de la surveillance sur la cour d'école

**Pour prévenir la violence à caractère sexuel**

- Formation au personnel
- Ateliers aux élèves
- Intervention rapide et bienveillante

**QUE FAIT L'ÉCOLE SI ELLE CONSTATE UN ACTE DE VIOLENCE OU D'INTIMIDATION?**

**Au moment même où l'acte est constaté**

**Des actions sont immédiatement prises :**

- Vérification des faits et rencontre des personnes impliquées.
- Communication avec les parents concernés par téléphone ou par écrit.
- Interventions appropriées selon le cas et le bilan de la situation.

**Pour l'auteur, la victime et le témoin**

**Mesures de soutien et d'encadrement**

- Rencontre avec l'élève
- Mesure de protection
- Suivi individuel, de groupe
- Contrat d'engagement
- Rencontre avec le policier éducateur
- Référence à une ressource externe (CISSSO)
- Rassurer quant à la confidentialité de la démarche
- Informer et impliquer les parents dans la démarche

**Sanctions possibles**

- Rapport au dossier
- Retrait de classe
- Travail communautaire
- Mesures réparatrices
- Perte de privilège
- Suspension interne/externe
- Paiement du matériel endommagé ou brisé

**Suivi**

- Assurer le suivi auprès des personnes impliquées jusqu'à ce que la situation soit réglée (suivi 211 (suivi après 2 jours, 1 semaine et 1 mois))

**Particularité pour la violence à caractère sexuel**

- Attention particulière au respect de la confidentialité
- Suivi post événement personnalisés
- Communication rapide auprès des parents

**COMMENT L'ÉCOLE ET LES PARENTS PEUVENT-ILS COLLABORER?**

Vous avez une place importante dans le plan de lutte contre l'intimidation et la violence.

- Dénoncer la situation
- Soutenir votre enfant
- Collaborer de façon positive et respectueuse avec l'école
- Collaborer de façon constructive à la résolution de la situation

**BESOIN D'AIDE?**

Vous pouvez d'abord demander de l'aide à l'école de votre enfant.

**POUR FAIRE UN SIGNALEMENT À VOTRE ÉCOLE**

Tous les signalements sont traités de façon confidentielle.

\* Vous pouvez effectuer un signalement ou formuler une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel directement au protecteur régional de l'élève.

Pour toutes autres situations d'intimidation ou de violence, si vous êtes insatisfait du suivi donné à la plainte faite à l'école, vous pouvez demander à la direction d'école de vous fournir la procédure des plaintes prévues à la Loi sur le protecteur national de l'élève.

**RESSOURCES DANS LE MILIEU SCOLAIRE**

**Personne responsable dans l'école du dossier violence et intimidation**

Marie-France Arbique  
819-777-6889  
marie-france.arbique@csspo.gouv.qc.ca

**Personne responsable du traitement des plaintes au CSSPO**

Caroline Sauvé  
819 771-4548 poste 850701  
caroline.sauve@csspo.gouv.qc.ca

**Protecteur régional de l'élève**

1 833 420 5233  
info@pne.gouv.qc.ca  
www.pne.gouv.qc.ca

**RESSOURCES EXTERNES**

**Ligne Parents**

1 800 361-5085  
www.ligneparents.com

**Service de police de Gatineau**

819 246-0222  
rgp@gatineau.ca

**CISSO de l'Outaouais**

811 option 2  
www.cirosso.gouv.qc.ca

**Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC)**

1 800 331-2311  
www.cavac.qc.ca

**Commission des services juridiques**

1 800 842-2213  
www.csj.qc.ca

**Centre d'intervention en abus sexuel pour la famille (CIASF)**

819 595-1905  
www.iasf.org

**Centre d'aide et de lutte contre les agressions sexuelles (CALAS) de l'Outaouais**

819 771-7773  
www.calas.ca

**Aidez-moi svp**

aide@msvo.ca